



Utilisation de ma maison après décès

Par **Christian56**, le **29/09/2014** à **07:45**

Bonjour Maître

Étant séparé de ma femme et non divorcé, ayant deux enfants je voudrais savoir si ma compagne actuelle peut continuer à vivre dans ma maison après mon décès (en payant les charges bien entendu) jusqu'à sa mort ou son souhait de départ. Est-ce qu'un document manuscrit signé de mon ex et de mes enfants l'autorisant à habiter ma maison est légal et suffisant ? Si c'est légal, où puis-je trouver des modèles ?

Je tiens à préciser que ma compagne a des revenus très faibles

Je vous remercie de m'avoir lu et de m'apporter une réponse

Cordialement